Critères d'échange EPAL:



Une planche manque.



Dé manquant ou fendu de sorte que plus d'un clou est visible.





Planche éclatée de sorte que plus d'un clou est visible.





Les dés désaxés ne doivent pas dépasser de plus de 10 mm.





Planche brisée en travers ou en longueur.





Marquage gauche et droit manquant.





Autres caractéristiques de la perte d'échangeabilité:

- La capacité portante n'est plus garantie (pourriture, éclats importants).
- La saleté est si importante que le porteur de charge est souillé.
- Plusieurs dés présentent d'importants éclats.
- Des éléments visiblement non homologués ont été employés (p. ex. planches trop fines, dés trop étroits).

Les europalettes avec les marquages suivants sont échangeables sans restriction:





Dé gauche: EPAL ou logo d'une entreprise ferroviaire

Dé droit: EPAL ou EUR

Logos d'entreprises ferroviaires les plus courants en Suisse:

